

“En France, un tiers de la population n’hérite de rien, un autre tiers de très peu”

• Vincent Remy

Les riches se marient entre eux et leurs héritages sont défiscalisés. Une aberration, selon l’économiste Nicolas Frémeaux. Réformons l’impôt pour éviter que n’émerge une société de rentiers.

Les Français sont obsédés par les inégalités salariales, beaucoup moins par les inégalités patrimoniales, pourtant bien plus fortes. Depuis une trentaine d’années, la défiscalisation de l’héritage à l’intérieur des familles les a considérablement amplifiées, au risque de créer un pays de rentiers. Pour rétablir un équilibre entre héritiers et non-héritiers au sein des nouvelles générations, mais aussi pour financer de nouvelles politiques publiques — la transition environnementale par exemple —, l’Etat serait bien inspiré de rétablir une vraie taxation sur les successions, estime l’économiste Nicolas Frémeaux, 31 ans, dans un court essai percutant.

Pourquoi vous êtes-vous intéressé à l’héritage ?

Par le biais de la question de l’homogamie — le fait de se marier au sein de son groupe social —, sur laquelle j’ai fait ma thèse. Car, avant même l’héritage, la mise en couple structure les inégalités, détermine l’avenir des individus. Dès les années 1950, des chercheurs ont travaillé sur l’homogamie, mais en s’arrêtant aux origines sociales, aux métiers des parents. Il y avait très peu d’études sur le patrimoine. Avec mon directeur de thèse, Thomas Piketty, nous sommes convenus d’examiner le rôle que tient l’héritage dans la vie des individus.

Thomas Piketty s’intéressait alors surtout aux inégalités de revenus...

Oui, mais il montrait que tout en haut de l’échelle sociale, pour le 0,1 % des plus riches, les revenus du patrimoine, loyers, intérêts, et dividendes,

constituent le gros des revenus. Ce qui m'a intéressé, c'était de comprendre le paradoxe entre le retour massif du patrimoine et de l'héritage auquel on assiste, très inégalitaire, qui profite à peu, et le fait que la question de l'héritage soit absente du débat public.

Qui hérite s'assemble

Vous partez d'une bonne nouvelle : la France est riche...

Oui, le patrimoine privé moyen a doublé en quarante ans. Le revers de la médaille, c'est que cette richesse est héritée à 60 %, contre 30 % quarante ans plus tôt. Et qu'elle est incroyablement concentrée : un tiers de la population n'hérite de rien, un autre tiers de très peu. En revanche, 10 % des héritiers captent plus de la moitié de l'héritage total. Cette répartition est beaucoup plus inégalitaire que celle des revenus.

L'homogamie renforce-t-elle cette tendance ?

C'est difficile de comparer avec ce qu'elle était au XIXe siècle, telle que la montrait Balzac. Mais elle est toujours très présente. L'inégale répartition de l'héritage au niveau individuel est renforcée par le fait que les héritiers s'assemblent. A la génération suivante, le patrimoine continue d'augmenter.

Comment s'explique l'homogamie ?

On choisit un partenaire qui a les mêmes diplômes que soi, les mêmes codes, les mêmes références. Il y a certes des stratégies sociales, ce que montrent les Pinçon-Charlot, avec le système des rallyes dans les beaux quartiers de l'Ouest parisien, mais cela concerne peu de monde : le plus souvent, l'homogamie se pratique de façon inconsciente.

Se dirige-t-on vers une société de rentiers ?

Oui, et pas seulement en France. De nombreux pays, même de tradition égalitaire comme la Suède, allègent, voire suppriment l'impôt sur l'héritage. Aux Etats-Unis, ça ne date pas de Trump mais de Reagan, et ça s'est poursuivi sous Clinton et Obama. C'est un changement radical d'état d'esprit dans la société américaine. Sous Roosevelt, au-delà d'un certain seuil de richesse, l'Etat raflait tout ou presque. On confisquait pour rebattre les cartes.



**“10% des héritiers
captent plus de la
moitié de l'héritage.”**

Et en France ?

La réflexion sur l'héritage date de la Révolution et s'est poursuivie tout au long

du XIXe siècle. Mais la bourgeoisie ainsi que les paysans ne voulaient pas entendre parler de taxation des successions, d'autant qu'il n'y avait plus le droit d'aînesse, donc déjà un morcellement des terres entre les enfants. C'est Raymond Poincaré qui, en 1901, introduit une taxation progressive sur l'héritage. Pas seulement par souci de justice sociale, mais parce que l'Etat avait besoin de recettes fiscales pour financer les écoles, le métro, les aventures coloniales puis la guerre. En 1914, on étend même aux revenus le principe de la taxation progressive qu'on a élaborée sur l'héritage, et cela perdurera après guerre.

Que représente alors l'impôt sur l'héritage ?

Dans les années 1920, 5 ou 6 % des recettes fiscales, contre 1 % aujourd'hui. C'est une période exceptionnelle, une parenthèse historique. Cette taxation de l'héritage puis des revenus faisait qu'il était de plus en plus difficile d'accumuler.

A quel moment cette parenthèse s'est-elle achevée ?

Elle s'est prolongée après la Seconde Guerre mondiale. La détaxation a commencé doucement dans les années 1990 et s'est amplifiée grandement sous Sarkozy avec la loi Tepas, sans que cette baisse soit vraiment remise en cause par Hollande.

Six milliards d'euros de recette fiscale en moins

A quoi cette détaxation aboutit-elle ?

La proportion de successions en ligne directe taxées est aujourd'hui de 15 %, deux fois moins qu'en 2004. Seules les très grosses successions le sont, et encore faiblement, grâce au pacte Dutreil, pour favoriser la transmission des entreprises, grâce aux abattements liés aux assurances-vie, grâce aux donations... On peut estimer qu'avec ces détaxations l'Etat perd 6 milliards d'euros de recette fiscale, ce qui est énorme.

Les opposants à l'imposition des successions disent que c'est un impôt inutile, voire nuisible pour l'économie ?

En ce qui concerne les entreprises, les études montrent que l'héritier fait généralement moins bien que le fondateur. L'Etat renonce à des recettes fiscales et peut se retrouver ensuite à verser des allocations-chômage parce que l'héritier met la clé sous la porte... Ce n'est pas le cas pour l'agriculteur ou l'artisan qui veut laisser l'exploitation à son fils qui connaît déjà le métier. Mais en général les personnes qui héritent travaillent moins, partent plus tôt à la retraite. La succession est un handicap pour la réussite des individus, ce qu'on

appelle « l'effet Carnegie », du nom de l'économiste Andrew Carnegie, qui défend l'idée du self-made-man.



“ On retourne vers une société où presque tout est joué à la naissance. ”

Et l'argument selon lequel si on taxe les riches ils partent à l'étranger ?

Il n'est pas probant. En Suisse, où existent des différences de taux entre les cantons, ou aux Etats-Unis entre les Etats, les gens sur le point de transmettre ne passent pas d'un Etat à l'autre. De même, personne n'arrête d'épargner parce qu'on a mis en place un nouvel impôt sur les successions.

Pourquoi l'impôt sur les successions est-il si impopulaire en France, pays de l'égalitarisme ?

Parce que tout le monde surestime le risque que son héritage soit taxé. Les successions entre conjoints ont beau être exonérées, dans les enquêtes, les sondés évoquent des taux de 20-25 %. Entre parents et enfants, même surestimation. Lorsqu'on informe correctement, comme en Suède, les gens sont favorables à une augmentation de l'impôt.

Rendre l'impôt plus lisible

Cette impopularité a-t-elle été alimentée par un lobbying des classes les plus riches ?

Si vous dites que vous êtes riche et que vous ne voulez pas payer d'impôt, ça ne va pas marcher. Alors les riches ont joué la carte « famille » en martelant : l'impôt successoral n'est pas une menace pour notre argent, c'est une menace pour chaque famille française, vous devrez vendre la maison familiale pour payer les droits de succession. L'Etat épargne donc la famille et taxe très fortement en dehors d'elle. Dès qu'on sort de la lignée directe, on retrouve des taux confiscatoires, y compris pour de petites successions.

Quel est l'impact de cette répartition très inégale de l'héritage ?

Les générations nées dans les années 1950 se sont faites toutes seules, avec de bons salaires et en épargnant. Leurs enfants nés dans les années 1980 savent très vite, selon qu'ils vont hériter ou pas, s'ils sont en mesure d'acheter un appartement ou bien condamnés à rester toute leur vie locataires. Or, payer un loyer qui représente plus de la moitié de son revenu n'est pas la même chose que d'être à salaire égal logé gratuitement. Pourtant, l'impôt sur le revenu sera le même dans les deux cas !

Comment Emmanuel Macron, partisan de la « start-up nation », peut-il encourager la rente et pas l'investissement ?

L'impôt successoral est tellement impopulaire que vous n'avez pas intérêt politiquement à le proposer. Benoît Hamon l'avait dans son programme, on a vu le résultat. Christophe Castaner, alors délégué général de La République en Marche, proposait de réfléchir à la fiscalité successorale, et Emmanuel Macron l'a immédiatement arrêté. « Arrêtons d'emmerder les vieux », a-t-il dit, ce qui était assez malhonnête, puisqu'il était cette fois question de n'emmerder que les riches retraités, qui venaient de bénéficier de la suppression de l'ISF...

Mais il a maintenu l'impôt sur le patrimoine immobilier ?

Le patrimoine des plus riches, ce n'est évidemment pas l'immobilier. Liliane Bettencourt n'était pas riche parce qu'elle avait une maison à Neuilly. Les patrimoines importants sont majoritairement composés d'actifs financiers.

Que faudrait-il faire ?

Il faudrait vraiment un impôt plus lisible pour la population. Les économistes doivent s'atteler à faire comprendre que les inégalités salariales sont beaucoup moins fortes en France que les inégalités de patrimoine. D'énormes ressources sont mobilisables du côté des Français les plus riches. Leur faire des cadeaux n'a pas d'effet démontré, alors que les urgences environnementales, qu'il faut financer, menacent la vie des individus et l'économie. Quant au social, on retourne vers une société où tout ou presque est joué à la naissance. J'ai cherché à montrer, avec ce livre, que des solutions étaient possibles.

Nicolas Frémeaux en quatre dates

1987 Naissance à Brest.

2010 Master à l'École d'économie de Paris.

2013 Doctorat à l'EHESS sous la direction de Thomas Piketty.

2015 Maître de conférences à l'université Paris II.

À LIRE :

Les Nouveaux Héritiers, de Nicolas Frémeaux, éd. du Seuil, La République des idées, 112 p., 11,80 €.